24^{éme} Rallye Régional de Printemps

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES « Moderne »

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 9 janvier
Ouverture des engagements : Lundi 9 janvier
Clôture des engagements : Lundi 20 février
Parution du road-book : Samedi 4 mars
Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 4 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Vérification des documents et des voitures : Samedi 4 mars de 14h30 à 19h15

Heure de mise en parc ferme de départ : Samedi 4 mars à l'issue des vérifications du concurrent.

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 4 mars à 19h00, mairie de Vézelise (54). Publication des équipages admis au départ : Samedi 4 mars à 20h30, mairie de Vézelise (54).

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Départ de : à 8h30, le dimanche 5 mars

Publication des résultats partiels : Parc fermé, Coopérative agricole de Vézelise. Arrivée à : Vézelise (54) à partir de 16h43, Parking Supermarché G20 à Vézelise.

Vérification finale : garage Peugeot Roy à Vézelise.

Publication des résultats du rallye : 30 Min après l'arrivée du dernier concurrent à Vézelise (54).

Remise des prix : le Dimanche 5 mars, sur le podium d'arrivée parc fermé Vézelise (54).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, organise les 4 et 5 mars 2017, en qualité d'organisateur Administratif et technique le 24ème rallye régional de Printemps.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 01 en date du 13 janvier 2017.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 54 en date du 13 janvier 2017.

Comité d'Organisation

Président : Jean rené DUBOIS

Membres : Les membres de l'Asac Lorrain

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy

Téléphone: 09 63 05 68 45 Port.: 06 07 09 00 54 Fax: 03 83 57 99 99

Site internet.: www.asaclorrain.eu Email.: asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Mairie de Vézelise (54).

Lieu, date, horaire : Mairie de Vézelise (54) pendant la durée de l'épreuve.

Organisateur technique

Nom: Asac Lorrain

Adresse: BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy

1.1P. OFFICIELS

| Président du collège | Patrice COTTET | 8012 | 0305 |
|-----------------------|------------------------------------|----------------|--------------|
| Membres | CONDAMIN Claude LOUIS Elisabeth | 122813 1287 | 0314 0313 |
| Secrétaire du collège | PECCAUD Mimi | 2309 | 0314 |

| Secrétaire de Direction de Course | DUPAYS Véronique | 30612 | 0312 |
|--|---|-----------------------------------|------------------------------|
| Directeur de course | HAZARD Jan Hug | 1505 | 0304 |
| Directeur de course adjoint et responsable Vhc et Vhrs | MASSON Jacqueline | 183132 | 0304 |
| Adjoints à la Direction de course gestionnaires des ES au PC | ESLINGER Jean Marie SINGER Jean | 168503 164561 | 0308 0308 |
| Responsable Sécurité Véhicule AUTORITE | DUBOIS Jean René | 3437 | 0304 |
| véhicule TRICOLORE | ROMBOURG Francis | 34694 | 0323 |
| Véhicule Info | GERARDIN Didier | 19652 | 0308 |
| Commissaire Technique Responsable | PROTOIS Gérard | 1906 | 0321 |
| Commissaires Techniques | LORRAIN Michel DERCHE Denis GUIDE Dany | 105082 33547 140992 | 0304 0314 0308 |
| Directeur de course ES 1 | MADER Franck SICHLER Jean-Jacques | 87564 17673 | 0323 0323 |
| Directeur de course ES 2 | ANGELMANN Alain LEONATE Michel | 214977 12844 | 0302 0323 |
| Relations concurrents | HENRY Jean Michel | 15551 | 0308 |
| Responsable Informatique et Classement | PEUREUX Gérard | 11719 | 0305 |
| Responsable des commissaires | LECOMTE Laurent | 19534 | 0304 |
| Voiture DAMIER | WAMBACH Jean | 3030 | 0306 |
| Responsables des parcs Regroupement | HARAUX Jean Marie THOUVENIN Isabelle | 8103 3295 | 0314 0304 |
| Médecins Chef | DIDELOT Jean Paul WIEDENKELLER Michel EHLINGER Jean Claude | 146262 236682 | 0312 0304 |
| Chronométreurs | PEUREUX Odile GERMAIN Christian FRANCHI Françoise CARCHON Gérard | 11716 12893 214894 21167 | 0305 0312 0305 0305 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Printemps compte pour la Coupe de France des rallyes 2017 **coefficients 2** et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelise.

Samedi 4 mars de 14h30 à 19h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2017
- Permis de Conduire (sauf navigateur junior) (merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

<u>Techniques</u>: Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelise. Samedi 4 mars de 14h45 à 19h15.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du Mardi 28 février, l'heure de convocation aux vérifications sur le site www.asaclorrain.eu aucune convocation sera envoyé par courrier

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Peugeot Roy à Vézelise.

Prix de la main d'œuvre 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront reçues dès la parution du présent règlement jusqu'au **Lundi 20 février minuit** (cachet de la poste faisant foi) dûment complétée **accompagnée des droits d'engagement** à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN

BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX **TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99** Email : asac.comite@wanadoo.fr - Internet : www.asaclorrain.eu

3.1.6P. ANNULATION

L'Asac Lorrain se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'Asac Lorrain fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.7P REMBOURSEMENT

L'Asac Lorrain remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.
- **3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 modernes, ou maximum 110 sur l'ensemble des 3 épreuves (moderne, vhc, Vhrs).

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.P. Les droits d'angagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organicatours : 360 €.
- sans la publicité facultative des organisateurs :720 €.

290 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalée dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance

Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- de ne pas piqueter
- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut est de 200€.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du parebrise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

<u>L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.</u>

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Printemps représente un parcours de 96.60 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois pour « Le Saintois », 1-3-5 (8,550 km) et « Etreval », 2-4-6 (4,690 km) d'une longueur totale de 39,72 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 4 mars, de 8h à 17h au BRASSERIE DES HALLES à Vézelise, ou, aux horaires des vérifications administratives au garage CITROEN à Vézelise.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 4 mars de 8h à 12h00 et de 14h à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Il n'y aura pas de prix en espèce, engagement réduit oblige.

Prix Cumulables

| SCRATCH | 1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} | 1 coupe 1 coupe 1 coupe | |
|---------|---|-------------------------------|-----------------------|
| CLASSE | 1 ^{er} | 1 coupe | (moins de 4 partants) |
| | 2 ^{ème} | 1 coupe | (si 6 partants) |
| | 3 ^{ème} | 1 coupe | (si 10 partants) |
| | 4 ^{ème} | 1 coupe | (si 15 partants) |

100€ + 1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 mars sur le podium

PARC FERMEE A VEZELISE

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN

BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX **TELEPHONE**. **09**. **63**. **05**. **68**. **54** – **TELECOPIE**: **03**.83.57.99.99 Email: asac.comite@wanadoo.fr - Internet: www.asaclorrain.eu